



Désaccord avec mon patron pour la fin de mon contrat

Par **kissi49**, le **10/09/2008** à **12:50**

Bonjours,
Je viens ici en espérant pouvoir régler mon problème à l'amiable.
J'étais prise pour un remplacement congé maternité. La fin de mon contrat était fin juillet. Mon patron m'avait proposer un prolongement jusqu'à fin aout, que j'ai accepter.
Entre temps j'ai postulé à un cdi, mon patron m'a proposer de prolonger mon contrat jusqu'à décembre. N'ayant pas de réponse suite à mon entretien j'ai accepter son offre. Le soir même j'ai eu un coup de téléphone pour me dire que j'étais accepter pour une période d'essai.
Dès le lendemain matin j'ai appeler mon patron pour le prévenir et lui dire ke mon avenant devait être mis jusqu'à fin aout et non pas décembre(mon contrat n'ayant pas été fait).
Résultat il m'a fait parvenir un contrat jusqu'à décembre que j'ai toujours avec moi mais que j'ai refuser de signer.
La je pars demain de mon lieu de travail, et mon patron me demande une lettre de démission, que je refuse de faire étant donné que je lui ai déjà demander début aout de me refaire un contrat allant jusqu'à fin aout, ce qui n'a toujours pas été fait.
Cet après midi il doit me dire s'il accepte ou non de me refaire un contrat, mais j'aimerais savoir qu'elles sont mes droits pour pouvoir me défendre.
Désolé pour la longueur, mais j'espère que quelqu'un pourras me répondre.

Par **Marion2**, le **10/09/2008** à **18:02**

On ne peut pas rompre un CDD hormis si vous avez trouvé un CDI, ce qui est votre cas.
Vous demandez à votre futur employeur une attestation d'embauche en CDI qu vous remettrez à votre ex employeur (ou copie du contrat si vous l'avez déjà signé)
Cordialement